

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 1^{er} avril 2009**

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mercredi 1^{er} Avril 2009 à 14 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, Monsieur Philippe BONNIN, 1^{er} Vice-Président, assurant la présidence de la séance en raison de l'absence de M. Yvon MAHE, empêché.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan,

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique, Pouvoir à M. BONNIN
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan, Pouvoir à M. BROHAN
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Dominique JULAUD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur adjoint de l'I.A.V.,
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 1^{er} Avril 2009

I- QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

1. – Création d'un emploi permanent de technicien chargé de l'assistance aux Syndicats de Bassins

Par délibération du 30 mars 2007, le Conseil d'Administration avait procédé à la création d'un emploi de Technicien chargé de l'assistance aux syndicats de bassin et de l'animation d'un réseau d'échanges techniques sur le bassin de la Vilaine.

Cet emploi a été pourvu en Septembre 2007 et le bilan du travail accompli est indéniablement satisfaisant.

Ainsi qu'il en avait été convenu en 2007, et conformément au document d'orientation budgétaire du 25.02.2009, il convient aujourd'hui de recruter un deuxième technicien pour que le binôme ainsi constitué, puisse répondre aux multiples attentes exprimées par les syndicats de bassin.

Rappelons que la suppression d'un emploi de comptable depuis le 1^{er} décembre 2008 permet d'absorber ce nouvel emploi de technicien.

Il est donc proposé la création de cet emploi, dans les conditions suivantes :

| TECHNICIEN CHARGE DE L'ASSISTANCE AUX SYNDICATS DE BASSIN | |
|--|---|
| Nature des fonctions : | <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller et assister les techniciens des syndicats de rivière dans la préparation de leur programme (contractualisation, recherche de financements, montage des dossiers réglementaires...). - Animer un réseau d'échanges techniques sur le bassin de la Vilaine - Préparer des outils communs (informatiques, cartographiques...) pour ces syndicats. - Suivre et dresser le bilan de l'activité des syndicats. - Exceptionnellement, suppléer à la carence d'un syndicat de rivière. |
| Niveau de recrutement | Catégorie B – Technicien supérieur |
| Niveau de rémunération | Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade |
| Date de création de l'emploi | 1 ^{er} avril 2009 |

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- décide la création de l'emploi proposé dans les conditions évoquées.
- charge le Président d'accomplir toutes formalités et signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme
LE PRÉSIDENT

Yvon MAHE